



## **Compte rendu du comité technique local du 24 novembre 2020**

**ou**

## **la chronique de la mort annoncée du réseau DGFIP en Vaucluse**

Un comité technique local s'est tenu le 24/11/2020 en mode visioconférence, dans des conditions dégradées.

La séance était présidée par le directeur départemental et a débuté à 9h15.

FO-DGFIP Vaucluse était représentée par

- Mireille COMPAGNAT (titulaire);
- Thierry VALL et Christian PERNOT ( experts ).

Le président a fait un point sur la situation sanitaire, liée au COVID 19, dans le département de Vaucluse et au sein de la DDFIP 84.

### **Introduction**

FO-DGFIP 84 a rappelé, dans [sa liminaire](#) que vous pouvez lire sur le [site de notre section](#), sa demande d'abandon du projet Nouveau Réseau de Proximité.

*En réponse, Bertrand Gautier a indiqué que le projet du NRP consistait en des structures plus resserrées et plus efficaces (merci pour les collègues qui travaillent dans les structures actuellement et vont être impactés (trésoreries, SIE, SIP) !*

*Pour le directeur, il ne s'agit pas des prémices d'externalisation des missions de la DGFIP. Pour FO DGFIP 84, le NRP correspond pourtant bien à une logique de privatisation de nos missions.*

*Il précise en outre que les suppressions d'emplois vont se poursuivre mais à un rythme moins soutenu. Nous voilà rassurés pour notre avenir !*

*Pour lui, le projet du NRP doit se poursuivre en Vaucluse. Il considère la démarche engagée dans notre département comme modeste (3 spécialisations de trésoreries mixtes (Bollène, Valréas et Vaison la romaine) en 2021 (1<sup>er</sup> bloc en 2021, un deuxième bloc de spécialisations devant intervenir en 2022 ), en comparaison d'autres départements.*

*Il soutient que FO DGFIP 84 a un problème de lecture du projet NRP.*

Notre délégation a malheureusement bien compris le sens d'une réforme qui vise à démanteler le réseau DGFIP. Comme vous pourrez le constater dans ce compte-rendu, les propos tenus par la Direction pendant la réunion n'ont fait que renforcer cette conviction.

## **Approbation des PV des CTL des 14 janvier, 11 mars et 26 juin 2020**

Ont été soumis au vote des représentants du personnel, les 3 procès verbaux des CTL des 14 janvier, 11 mars et 26 juin 2020.

Les OS ont voté pour l'approbation des PV des CTL.

### **Sur la question des Espaces France Services (EFS)**

Pour FO DGFIP 84, les EFS constituent un filtre supplémentaire à l'accès au service public du fait de leur caractère ultra généraliste.

De plus, ce sont des machines à supprimer de l'emploi tant pour la DGFIP que pour les autres opérateurs contraints de participer à cette structure.

*Le Directeur n'admet pas les critiques formulées sur les EFS et estime que l'essentiel des démarches des contribuables sont basiques.*

Ces démarches, bien que basiques, étaient entièrement dévolues et réalisées par la DGFIP quand notre administration ne s'était pas encore engagée dans la restructurite aigüe et les suppressions d'emplois massives subies depuis près de 20 ans.

A titre d'information, aucun retour n'a été fait sur le fonctionnement des EFS depuis le début de l'année 2020.

### **Sur l'implantation des Services de Gestion comptable**

La délégation FO DGFIP 84 a souligné l'absence de présentation de projet immobilier pour les futurs SGC du département alors que ce CTL devait se prononcer sur le cadencement des opérations du NRP en Vaucluse entre 2020 et 2023. Le projet n'a pas même été présenté pour le SGC de Vaison la Romaine qui doit accueillir les agents le 1<sup>er</sup> septembre 2021 ! La délégation FO DGFIP 84 a dû demander à trois reprises le nombre de postes de travail qui seraient implantés dans ce SGC qui occupera des locaux de l'actuelle trésorerie agrandie, avant d'apprendre que les agents y auraient tous un bureau!

Qui peut croire sérieusement que les travaux d'agrandissement de la trésorerie de Vaison seront achevés au 1er septembre 2021, alors que le CTL sur la partie immobilière du SGC de Vaison la romaine ne se tiendra probablement pas avant début janvier 2021? La réalité que la direction nous cache, c'est que rien ne sera prêt. Pour FO DGFIP 84, il est intolérable de traiter les personnels de cette manière !

A notre question sur le projet immobilier du SGC de l'Isle sur la Sorgue, le DDFIP ne nous apporté aucun élément de réponse, ni sur sa localisation géographique, son dimensionnement, ou encore l'implantation des postes.

*Le directeur a répondu laconiquement à notre interrogation sur les projets immobiliers des SGC : On a le temps !*

La délégation FO DGFIP 84 s'est renseignée sur la présentation du projet NRP dans un autre département. Les implantations immobilières des futurs SGC y sont bien précisées !

Pour la délégation FO DGFIP 84, les SGC sont des structures virtuelles, voir fantômes, que ce soit à Vaison la Romaine, Montoux, l'Isle sur la Sorgue ou encore Pertuis.

FO constate la volonté de la Direction de passer en force et au pas de charge ce projet du NRP, de surcroît en période sanitaire, alors même que de très nombreuses interrogations demeurent sans réponses.

*A une question de FO DGFIP 84, le Directeur reconnaît une visibilité sur une période de 6 ans soit à l'horizon 2026, mais indique qu'il n'est pas devin.*

Sans être devin, quid des SGC et surtout de leur nombre, sous leurs formes futures à l'horizon 2026 ?

FO DGFIP 84 a demandé au DDFIP s'il était envisagé d'adosser des services facturiers aux SGC, *ce qu'il a confirmé.*

Sachant que les services facturiers de l'Etat ne sont plus régis par le principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable, de tels projets annoncent de facto la volonté d'en finir avec ce principe au sein des SGC et, dès lors, de préparer la disparition de ces structures.

Concernant le périmètre fonctionnel du futur SGC de Vaison, il restera un cadre A+ (contre quatre pour l'ensemble des trésoreries actuelles). De plus, le SGC comptera 18 agents, il n'y a pas de création nette d'emplois.

Nous avons réitéré, notre volonté d'application d'un moratoire d'une année, a minima, du projet du NRP.

*Le Directeur a une fois de plus répondu par la négative.*

Dans le cadre du NRP, il existe une obligation de participer aux mouvements de mutations dédiés, des priorités existant au profit des agents impactés ainsi que des primes de restructurations.

Le vote concernant le cadencement temporel du NRP s'est soldé par 3 votes Contre, à l'unanimité des OS représentatives dans notre département.

Le directeur a indiqué que d'autres CTL se tiendront ultérieurement et au fur à mesure du déploiement du projet NRP.

### **Réseau des buralistes**

Il s'agit du parfait exemple d'externalisation d'une mission de recouvrement réalisée initialement exclusivement par la DGFIP et qui, peu à peu, glisse vers des opérateurs privés.

Pour le directeur, c'est la DGFIP qui va au-delà des usagers.

Il oublie de préciser que cela se fait sans ses agents.

Nul besoin d'être grand clerc, pour estimer qu'il s'agit à terme de supprimer des emplois au sein des SIP notamment, déjà impacté par la suppression de la TH et le prélèvement à la source.

### **Service des impôts des entreprises :**

FO DGFIP 84 a évoqué la création des centres de contacts des professionnels qui vont rapidement se développer sur l'ensemble du territoire. En Vaucluse, une structure de ce type est prévue pour Carpentras en 2024. FO DGFIP 84 a dénoncé ce projet qui va conduire à la suppression de 350 à 500 emplois pour l'ensemble des SIE.

*Concernant le CC de Carpentras, le directeur convient qu'il s'agit de relocalisation d'emplois donc de transferts et non de création nette d'emplois.*

Nous l'avons bien compris ainsi mais c'est mieux lorsque le Directeur le confirme.

Concernant le sort des SIE et des SIP, bien que le directeur se soit voulu rassurant quant à la visibilité des antennes des SIP et SIE, nous tenons à prévenir les collègues qu'il existe sur les cartes présentées concernant les implantations des SIP, SIE et leurs antennes respectives (pérennes ou provisoires) des Nota Bene précisant : « Périmètres géographiques sous réserve d'ajustements ».

## **Spécialisations des trésoreries de Bollène, Valréas et Vaison la romaine :**

Dans ce cadre, il est constaté des transferts d'emplois et de missions en direction des SIP.  
Il a été confirmé qu'il y aurait un accueil fiscal pour la partie recouvrement au sein du SGC.

Les agents impactés par les transferts d'emploi bénéficieront de possibilités de télétravail et de travail à distance.

Les OS unanimement ont voté contre la spécialisation des trois trésoreries mixtes de Bollène, Valréas et Vaison la romaine puis contre la création du SGC de Vaison la romaine.

*Le directeur considère la réforme comme ambitieuse et visant à renforcer les conseils aux élus par leur expertise, notamment pour les petites communes.*

*Concernant les Conseillers aux décideurs locaux, il indique en outre que ces postes seront mieux rémunérés ( indices administratifs ) et peuvent servir de débouchés pour les cadres A+ administratifs.*

FO-DGFIP 84 a fait observer au directeur, que pour l'instant encore, les ordonnateurs ont un point d'entrée unique, le comptable. Cette organisation simplifie les relations.

Nous émettons de sérieux doutes quant au bon fonctionnement entre les comptables publics, les CDL et les ordonnateurs.

En fin de séance, FO DGFIP 84 a, de nouveau, demandé le report de l'examen du projet du NRP compte tenu de la période de confinement et de crise sanitaire .

La délégation a insisté sur la nécessité d'abandonner ce projet de liquidation de notre réseau, qui repose, d'une part, sur une volonté de privatiser une partie des missions de la DGFIP (accueil et paiement) et, d'autre part, sur une réduction drastique des effectifs et des services.

Le directeur a tenu à minimiser les contre réformes en cours en indiquant qu'il ne s'agissait pas d'un projet d'envergure.

Un CTR Emplois, au niveau national, se tiendra le 10/12/2020, les suppressions d'emplois seront déclinés au plan local en janvier 2021.

Nous vous informons qu'un point sanitaire se tiendra courant semaine prochaine.

---

### BULLETIN D'ADHESION

NOM.....

PRÉNOM.....

N° MATRICULE (ex N° AGORA) .....

ADRESSE MÈL.....

GRADE .....

QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL..... %

AFFECTATION .....

Déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. –DGFIP)

Fait à .....le ..... (signature)

66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu